



Commande n° _____

CDP

BDG

ACBH

ARCHIVES DU MANITOBA

DEMANDE DE REPRODUCTION AUDIOVISUELLE - 2005

À REMPLIR OBLIGATOIREMENT :

Date de la commande : _____	Date requise : _____
Nom : _____	Ramassage _____ Livraison par la poste _____
Adresse : _____ _____	Téléphone : _____
_____	Télécopieur : _____
_____	Courriel : _____
Reproductions requises pour les fins suivantes :	
Utilisation personnelle Publication Motif d'ordre juridique Commerciale/administrative Film/vidéo/CD ROM Exposition École/université Gouvernement Autre	

Les Archives du Manitoba sont en mesure d'offrir sur place certains appareils de reproduction audiovisuelle. Vous devez fournir aux Archives de nouvelles cassettes non utilisées dans un emballage scellé. Les reproductions de certains formats et les commandes volumineuses ou urgentes peuvent être confiées à une entreprise de reproduction locale. Vous devrez acquitter les coûts du studio de reproduction, les frais d'expédition et de manutention ainsi que le coût des cassettes. Veuillez vous référer au *Guide sur les services de reproduction audiovisuelle* ou vous adresser au personnel si vous avez des questions quant aux étapes à suivre. Votre demande sera traitée plus rapidement si vous prenez le temps de remplir des *Demandes de reproduction audiovisuelle* distinctes pour les documents du Bureau des documents du gouvernement, du Centre de documents privés et de la Compagnie de la Baie d'Hudson aux Archives du Manitoba. Remarque : Des formulaires de demande différents sont exigés pour les reproductions photographiques, pour les photocopies et pour le filmage et la numérisation.

Code d'emplacement, y compris le numéro de document ou de bobine et le titre du fonds	Description (titre, date, sujet, générique de production, durée)	Nombre de documents ou de pages

Demandez au personnel de vérifier votre commande avant de partir.

RÉSERVÉ AU PERSONNEL

Visite Courrier Télécopieur Téléphone Courriel Archives Exécuté _____

Date _____

Révisé : Décembre 2004

